



Programme de législature 2008 - 2011, évaluation, information

Proposition:

le Synode prend connaissance du rapport d'évaluation du Conseil synodal concernant les objectifs de législature 2008 - 2011 «Avoir un impact».

Remarques préliminaires

Se référant à la terminologie de la nouvelle gestion publique, le Conseil synodal a, dans son dernier programme de législature, défini l'impact souhaité pour les objectifs stratégiques fixés pour les départements et les secteurs, à dessein de concrétisation. Compte tenu du niveau d'abstraction de la formulation, tant des objectifs eux-mêmes que de leur impact, une « mesure » s'est révélée difficile à réaliser. Il est toutefois possible d'évaluer au moins si l'impact souhaité a commencé à produire ses effets. Dès lors, le Conseil synodal entend faire de ce rapport moins un compte rendu de gestion qu'un tour d'horizon des défis à relever. Le programme de législature suivant reprendra plusieurs de ces objectifs en les approfondissant, tandis que certains seront repensés et que de nouvelles priorités viendront s'y ajouter.

Cette évaluation pourra paraître lacunaire et forcée. A travers la rétrospective de ces quatre dernières années, elle donne l'occasion au Conseil synodal de montrer ce qui a été mis en œuvre par rapport aux objectifs, comment ceux-ci ont été atteints, ou en partie seulement, et comment il a fallu renoncer à certains aspects. En effet, il est inévitable que durant une législature des corrections doivent être apportées, ne serait-ce qu'en raison de facteurs imprévus ou de tendances influençant le cours des événements. La barre a aussi été placée trop haut pour plusieurs objectifs et la réduction des ressources n'est pas restée sans effet sur les résultats.

L'obligation pour le Conseil synodal de respecter une double limite – sur le plan à la fois des finances et des points de poste – s'est avérée aussi un obstacle, car même quand les moyens financiers l'auraient permis, il n'a pas été possible d'engager du personnel faute de points de poste en suffisance. Le Conseil synodal est donc reconnaissant au Synode d'avoir bien voulu approuver certaines mesures d'urgence dans des situations particulières. Dans ce contexte, il remercie tout particulièrement le personnel des Services généraux sans l'engagement et la motivation duquel ce bilan ne serait pas aussi positif.

Le Conseil synodal renonce volontairement à quantifier les objectifs au profit d'une analyse critique et systématique, en se limitant à l'impact des objectifs placé sous sa responsabilité en tant qu'autorité collégiale. Les objectifs ont aussi été détaillés par département et secteur: cette partie du rapport, sous forme de tableaux, présente en quelques mots-clés les conclusions de chacun d'entre eux. Le Conseil synodal a abandonné l'idée d'imprimer ces évaluations, très volumineuses, dès lors qu'elles peuvent être consultées et téléchargées sur internet (de même que toute la documentation du Synode), d'autant plus qu'elles ne font pas partie du rapport à fournir par le Conseil synodal au Synode.

Le rapport doit être bouclé pendant les premiers mois de 2011 même si la période couverte par le programme de législature ne se termine qu'à la fin de 2011. Partant, les mesures à mettre encore en œuvre ne peuvent pas être prises en compte, ou seulement dans leurs grandes lignes, en indiquant les options prévues. Le Conseil synodal a décidé de soumettre l'évaluation des objectifs de législature au Synode d'été 2011 pour que le Synode d'hiver 2011 puisse se consacrer aux objectifs de la nouvelle législature 2012 - 2015.

Berne, février 2011

Le Conseil synodal

Evaluation de l'impact des objectifs par le Conseil synodal

1. Dans une société ouverte, pluraliste et multiculturelle, nous renforçons l'identité de notre Eglise nationale dans la tradition réformée évangélique.

Ces dernières années, le Conseil synodal s'est efforcé de consolider l'identité de notre Eglise nationale dans le contexte d'une volonté d'agir au sein d'une société ouverte, pluraliste et multiculturelle. S'il convient en effet de mettre les perspectives en lumière, il faut aussi, inévitablement, composer avec ces réalités. Le Conseil synodal relève les défis qui lui sont imposés de l'extérieur et cherche à les transformer en autant d'occasions de positionner notre Eglise nationale dans sa vocation d'Eglise multitudiniste. Conformément à la tradition réformée évangélique, il a toujours recherché le dialogue, au plus près de son engagement chrétien, sans penser aux lauriers à récolter. Le Synode l'a largement soutenu dans cette voie.

Par «identité évangélique réformée», le Conseil synodal n'entend en aucun cas «uniformité», ce qui ne l'empêche pas de lancer ou de soutenir des projets donnant du sens à notre identité d'Eglise réformée. Ainsi, l'un de ses anciens membres le représentait au groupe de travail qui a lancé le débat sur la confession réformée. Le Conseil synodal s'est investi pour que la FEPS coordonne ce processus au plan suisse, garantissant la transparence des résultats, et a invité les paroisses à se pencher sur ces questions. Confesser sa foi, comme élément d'un processus de réflexion plus global, est un chemin de pensée qui n'est ni figé ni définitif, mais au contraire constamment en devenir, à vivre au quotidien. Le dialogue ouvert sur la confession réformée contribue de manière essentielle à définir l'identité de notre Eglise nationale. En abordant le thème «Témoigner sa foi à visage découvert», le séminaire d'automne CËTN en novembre 2010 a permis de poser des jalons dans ce sens. Venue de tout le territoire de notre Eglise, l'assistance, bien fournie, a débattu avec flamme de la question de savoir ce qui caractérise les Chrétiens et Chrétiennes des Eglises réformées d'aujourd'hui et comment ils et elles vivent leur foi dans un monde en pleine mutation ecclésiale et religieuse, politique et sociale.

Le Conseil synodal n'entend pas non plus l'identité réformée au sens d'«individualisation», mais au contraire d'«intégration», d'où son ouverture à l'égard des Eglises de migrants, même si la théologie et la culture de ces petits groupes, souvent instables, ne correspondent pas toujours aux nôtres. De même, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure se positionnent volontiers comme membre de la Communion mondiale d'Eglises réformées. D'ailleurs, une éminente délégation bernoise était présente à Grand Rapids à l'assemblée de fondation, dont deux conseillers synodaux.

Adoptée par le Conseil synodal en 2010, la nouvelle stratégie en matière de conférences est aussi fédératrice en termes d'identité. Les conférences des présidences et des titulaires de ministère (corps pastoral, collaboratrices et collaborateurs socio-diaconaux, catéchètes) sont désormais annuelles. Elles sont coordonnées et groupées autour d'une thématique commune pour assurer le même niveau d'information et une meilleure compréhension réciproque aux décideurs et aux collaboratrices et collaborateurs des paroisses. Le Conseil synodal a également confirmé cette volonté avec les projets «ministère et consécration» et «direction de la paroisse», présentés dans un premier temps sous forme de principes puis sous forme de révision du Règlement ecclésiastique (2^e lecture du RE au Synode d'été 2011). Quant à la clarification de la question des ministères, elle n'est pas non plus sans importance dans le contexte œcuménique.

La formation d'adultes en Eglise constitue un autre élément fondateur de l'identité de notre Eglise nationale. La législature en cours a permis de réviser les bases des directives pour promouvoir la formation d'adultes en Eglise et de communiquer à ce sujet par différents canaux. Ainsi, des exemples seront publiés sur internet sous forme d'une petite collection de partages possibles des connaissances. Le but est de faciliter l'accès des paroisses intéressées aux intervenantes et intervenants appropriés et aux offres bien conçues.

2. Nous voulons accomplir les tâches ecclésiastiques de la proclamation, de l'accompagnement et de l'engagement social en leur donnant une importance égale.

Ce volet du programme de législature reprend les trois points de la mission fondamentale de l'Eglise; dès lors, il peut paraître évident que le Conseil synodal ait mis ce « triptyque » au centre de son activité. Mais il suffit de regarder au-delà de notre territoire pour se rendre compte à quel point les interprétations diffèrent dans ce domaine. Voici la position des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure:

- Le Conseil synodal encourage les paroisses à maintenir leur offre de cultes malgré la réduction des postes pastoraux, ce qui n'exclut aucunement la collaboration interparoissiale; au contraire, celle-ci est même indispensable pour assurer une desserte appropriée quand les paroisses manquent de personnel. En 2010, les conférences (pastorales et des présidences) ont rappelé la place centrale du culte.
- Le Conseil synodal attache beaucoup d'importance à l'accompagnement dans toutes les situations de vie: des actes ecclésiastiques à l'aumônerie individuelle et collective. Par sa présence à la foire du mariage et de la naissance, il a montré sa volonté d'être présent auprès des jeunes gens d'aujourd'hui, dans l'environnement qui est le leur, même s'il n'en retire aucun profit direct.
- La convention de prestation concernant le Care Team a pu être renouvelée avec le canton de Berne. Certes, le Conseil synodal regrette que la notion de «Care Team» se soit imposée à la place de l'assistance spirituelle dans les cas d'urgence, dont les termes étaient plus forts et plus représentatifs de l'Eglise. L'essentiel toutefois est d'avoir réussi, dans les négociations avec l'Etat, d'élargir l'assise institutionnelle et de préciser la participation de l'Eglise. Le partenariat entre Eglise et Etat a débouché sur une solution fructueuse et satisfaisante pour toutes les parties, et surtout bénéfique aux personnes concernées sur le territoire de notre Eglise.

Dans l'ensemble, une place particulière a été conférée à l'assurance-qualité dans l'aumônerie spécialisée (aumônerie d'hôpitaux et de prisons, assistance spirituelle dans les cas d'urgence). La réduction des ressources nous limite ici et là, sans nous empêcher de poursuivre en toute conscience le chemin engagé, en tenant compte d'un environnement toujours plus complexe.

Le projet Présence permet à l'Eglise d'accompagner les jeunes au cours de leur formation, en abordant les thématiques qui les préoccupent. Dans certaines écoles de maturité, une ou deux journées ont pu être consacrées avec succès aux questions relationnelles, aux rapports à la violence, aux rencontres entre les cultures, donnant aux jeunes adultes l'occasion d'un dialogue vivant avec l'Eglise au sujet du monde qui est le leur.

- Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ont toujours accordé une grande place à l'engagement social. A mentionner: les prises de position et les projets sur des sujets de société comme les migrations, la lutte contre la pauvreté et le chômage des jeunes. Nous avons aussi soutenu quantité d'organisations spécialisées dans le travail social et diaconal, comme la «Main Tendue» (service de secours par téléphone), la Croix-Bleue (prévention des dépendances, conseils et aide aux personnes dépendantes), ainsi que diverses consultations juridiques et autres dans le domaine de l'asile et des migrations. Un manque de clarté en matière de TVA nous a obligés à repousser un certain nombre de conventions de prestation qu'il est prévu de conclure en 2011 pour renforcer encore la collaboration existante, souvent déjà étroite.

3. Nous voulons encourager et soutenir activement le sens de la solidarité entre les personnes dans leur vie quotidienne et dans leurs activités au sein de l'Eglise: solidarité entre générations, entre hommes et femmes, entre riches et pauvres, entre ville et campagne, entre Nord et Sud, entre défavorisés et privilégiés.

Il va de soi que cet impact ne peut être atteint en quatre ans; il s'agit plutôt d'un principe directeur de notre Eglise, d'un élément d'un système de valeurs qui s'applique aux rapports humains. Un tel objectif est en fait présent, en arrière-plan, dans tous nos actes et actions. Voici donc une liste (largement) non exhaustive de projets où ce point du programme de législature a joué un rôle:

- Notre Eglise a lancé le projet d'Eglise «au carrefour des générations» qui implique plusieurs secteurs dans l'encouragement de la solidarité et de la compréhension entre générations. Cette nouvelle approche entend aller à l'encontre de la segmentation par âge du travail de l'Eglise dans la conviction que, justement, les réseaux intergénérationnels ouvrent de nouvelles perspectives à la vie de l'Eglise. Avec un fonds d'incitation modeste, les paroisses ont été encouragées à lancer des projets intergénérationnels. Le site www.generationen.ch en dresse la liste, et donne des idées pour tisser du lien social entre générations.
- La solidarité entre hommes et femmes est au moins une réalité pour les Services généraux de l'Eglise: depuis le 1^{er} janvier 2011, trois des six secteurs sont dirigés par des femmes. En effet, la question des genres a bénéficié d'une attention particulière aux postes de cadre. Le guide de communication épiscopale a permis de fixer des règles strictes contre la discrimination des femmes. Signalant l'importance que le Conseil synodal attache à cette question, au-delà du problème traditionnel de l'égalité entre hommes et femmes, la «délégation aux affaires féminines» est devenue «délégation à la question des genres».
- Conscients que la pauvreté se transmet d'une génération à l'autre si rien n'est fait pour enrayer les mécanismes, notre Eglise a institutionnalisé sur son territoire le projet «avec moi» qu'elle conduit avec Caritas. Il s'agit d'ouvrir de nouvelles perspectives aux enfants de familles touchées par la pauvreté.
- Le Conseil synodal est préoccupé par les différences d'évolution et par le fossé qui s'agrandit entre ville et campagne. Le soutien au projet de parc naturel et l'engagement pour un tourisme doux, respectueux de l'environnement et spirituel (chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle) sont de petites contributions vers une compréhension réciproque entre ces deux espaces de vie. Pendant la législature en cours, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ont organisé pour la première fois une formation de guide de pèlerinage qui a rencontré un énorme succès. Le deuxième cycle en 2011 est déjà complet. Avec cette offre, notre Eglise semble répondre à un véritable besoin parmi les membres du personnel paroissial.
- La problématique Nord-Sud fait partie des priorités traditionnelles des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure. Le secteur CETN-Migrations en a fait un thème de prédilection.
- L'engagement dans des projets pour la paix au Proche Orient, ainsi que dans diverses consultations dans le domaine de l'asile et des migrations, contribue à la solidarité entre défavorisés et privilégiés.

4. Nous faisons en sorte que l'identité réformée et le travail accompli par l'Eglise soient mieux connus de la population.

La communication a été renforcée dans les limites des ressources disponibles, notamment à travers le site internet, qui permet de toucher davantage de gens qu'un imprimé, pour un prix par ailleurs très largement inférieur. Un bulletin d'information électronique pose de nouveaux jalons dans la communication de l'Eglise en étant accessible à toute personne intéressée et plus seulement aux instances et titulaires de ministère abonnés. Le lectorat s'élargit ainsi, sans comparaison avec celui de notre Circulaire traditionnelle qui avait pris un peu la poussière. Un tel bulletin est à l'étude pour 2011 dans une conception nouvelle.

Il n'en reste pas moins difficile pour l'Eglise de faire entendre sa voix. Il n'existe aucun filtre pour gérer le flux d'informations qui submerge notre société: rien ne distingue les banalités de l'essentiel, le commercial du non lucratif. Faute de communication professionnelle, tant l'Eglise nationale que les paroisses ne sont pas toujours perçues comme elles le devraient. Elles sont de plus limitées non seulement au plan financier, mais aussi au plan éthique. Le Conseil synodal a donc lancé un projet, sous le titre pour plus d'un provocateur de «marketing de l'Eglise» qui entend améliorer et coordonner la présence de l'Eglise auprès du grand public. Ce sera un défi que de ne pas laisser ce marketing être réduit à une enveloppe vide, et d'en faire au contraire le centre d'une information sur l'identité réformée et le travail accompli par notre Eglise. Le Conseil synodal veillera à ce que le marketing soit accordé aux exigences et non l'inverse.

5. Nous favorisons la collaboration au sein de l'Eglise: collaboration entre les paroisses, les régions, les Services généraux de l'Eglise et entre les différents niveaux.

La réforme des arrondissements sera traitée au Synode en deuxième lecture en 2011. L'idée à la base du projet est que, sur un territoire aussi grand et diversifié que celui de notre Eglise, les responsables à la base sont ceux qui savent le mieux ce qui est utile et nécessaire à leur région. C'est pourquoi les arrondissements assument peu de tâches contraignantes. Outre les élections au Synode, ils doivent prendre en charge si nécessaire des tâches ecclésiales d'importance régionale. Ils deviennent par exemple le premier interlocuteur en matière de collaboration interparoissiale, dont l'importance s'accroît face à la réduction des membres et des moyens. Ils peuvent désormais choisir leur forme d'organisation entre un synode d'arrondissement et une conférence des présidences. La réforme des arrondissements va ainsi dans le sens d'une exigence souvent exprimée d'un allègement des structures.

La décision de réunir les Services généraux de l'Eglise dans une Maison de l'Eglise constitue un pas important vers une meilleure collaboration entre secteurs et services. Les six sites actuels seront réunis sous un même toit au sein de la Maison des Diaconesses sur l'aire d'Aarehang, ce qui simplifiera considérablement la communication et permettra de promouvoir une nouvelle culture d'entreprise et une approche intersectorielle. Le fait de réfléchir et de discuter de ce processus a déjà eu un impact très positif sur les relations entre secteurs.

Les conférences annuelles déjà mentionnées visent aussi à institutionnaliser et à encourager les relations entre les deux niveaux: l'Eglise cantonale d'une part et les paroisses (et arrondissements) d'autre part. Leur organisation est ainsi volontairement décentralisée, malgré le surplus de travail que cela implique. Ces conférences doivent favoriser les contacts, plus particulièrement dans la deuxième partie.

6. Nous soutenons les différents groupes professionnels et les bénévoles dans leurs activités et nous encourageons une collaboration fondée sur l'estime réciproque.

Le projet «Ministère et consécration» a permis de préciser les tâches et les responsabilités. La révision du Règlement ecclésiastique assure une collaboration beaucoup plus étroite en équipe et statue à ce sujet. Reconnaître expressément un «ministère» aux collaboratrices et collaborateurs socio-diaconaux et aux catéchètes est une valorisation doublée d'une sensibilisation à leurs responsabilités.

Le bénévolat dans l'Eglise constituera le thème en 2011 du Dimanche de l'Eglise, du stand à la BEA et du séminaire spécialisé BEA. Un guide publié en 2010 et d'autres instruments de travail sont utiles aux instances paroissiales pour organiser le travail des bénévoles avec professionnalisme. Les formations proposées sont bien suivies, et la demande de conseils sur mesure est en hausse.

La collaboration avec les bénévoles, à commencer par le conseil de paroisse, est au centre du projet «direction de la paroisse». Le Conseil synodal tient à éviter dans la mesure du possible tout conflit en réglementant clairement les compétences. La révision du règlement ecclésiastique devrait être traitée en deuxième lecture en été 2011, en coordination avec la révision de la loi sur les Eglises.

7. Nous suscitons et accompagnons la recherche de visions communes d'une Eglise de l'avenir, en tenant compte dans cette démarche du contexte des évolutions sociales.

La société évolue et certains aspects du débat public peuvent générer des perceptions faussées. A Pâques 2010, le rapport du professeur Stolz, sur mandat de la FEPS, a été publié prématurément suite à une indiscretion, donnant lieu à des commentaires dans la presse dominicale, sans prise de position possible en temps voulu. Il est incontestable que ce rapport contient quantité d'idées intéressantes, mais aussi certaines conclusions simplificatrices que le Conseil synodal a donc contestées. Par exemple, le rapport ramène l'Eglise à un 20% de la population suisse, alors que ce chiffre ne correspond pas à la réalité sur notre territoire. Le Conseil synodal a donc insisté auprès de l'opinion sur notre volonté de rester une Eglise multitudiniste, c'est-à-dire proche du peuple et disponible pour l'ensemble de la population.

L'étude du fonds national FAKIR a ensuite montré en novembre 2010 que le financement des Eglises est utile. S'il est prêt à poursuivre l'évolution en cours, le Conseil synodal s'oppose à ce que l'Eglise réformée soit comparée à des communautés religieuses plus restreintes qui ne peuvent guère contribuer à la cohésion sociale. Il tient à l'idée d'une Eglise qui représente des valeurs et les affirme auprès de la population dans son ensemble (et non pas seulement auprès du cercle restreint des croyants pratiquants). Une telle représentation peut sembler moins visionnaire, mais elle compte, aussi et justement dans le contexte des autres Eglises de Suisse. Diverses conférences se pencheront en 2011 sur le thème des grandes tendances. Le Conseil synodal veut chercher – en commun avec les présidences de paroisse et les titulaires de ministère dans les paroisses – des «visions d'une Eglise de l'avenir» dans une société en évolution constante.

8. Nous encourageons et développons une offre diversifiée qui réponde aux besoins des différents groupes de population.

Cet impact peut être atteint à travers les secteurs qui assument une mission de formation. Il n'est pas simple de déterminer les offres qui répondent vraiment aux besoins et les autres. Les expériences réalisées dans la mise en œuvre de la motion Urwyler et al. sur l'«Eglise pour les jeunes» ont montré que ce potentiel est sous-estimé. Il n'empêche que certains adolescents et jeunes adultes sont tout à fait prêts à s'engager dans leur paroisse, en participant par exemple à des camps de catéchisme ou à des productions de films sur des sujets bibliques, à condition de pouvoir faire valoir leurs propres idées. Les animatrices et animateurs de jeunesse cherchent à encourager cette approche participative et à rapprocher l'Eglise des jeunes, à en faire un partenaire fiable pour eux, dans toute sa diversité.

Certaines paroisses manifestent leur mécontentement face à l'«avalanche de papier» qui les ensevelit. Le besoin qu'on les «laisse tranquilles» contraste avec celui exprimé par ailleurs d'une offre diversifiée. Le Conseil synodal veut poursuivre les améliorations dans ce domaine sur la durée et a déjà allégé certaines publications.

9. Nous définissons nos relations avec le judaïsme et les autres religions et clarifions les formes de collaboration.

Un processus de longue durée, qui nécessite un suivi continu et une gestion très soignée, a été conçu et approfondi pour les relations d'abord avec le judaïsme, puis avec les autres religions du monde, à commencer par l'islam en tant que troisième religion d'Abraham. Il en résulte une assise légale dans le Règlement ecclésiastique sous forme de fondements, ainsi qu'un état des lieux par le Conseil synodal sous le titre de «Rencontre et dialogue des religions».

Berne, février 2011

Le Conseil synodal